

# Quelques conseils

## Pour l'accompagnateur

- Accompagner un conducteur novice durant 3 000 km exige une capacité à dialoguer, à conserver son calme, et aussi beaucoup de disponibilité.
- Évitez d'indiquer au jeune ce qu'il faut faire pour être un conducteur responsable tout en ayant, lorsque vous êtes au volant, un comportement différent.

## Pour l'élève

- Cette voie "royale" ne doit pas donner une confiance démesurée dans ses capacités à maîtriser un véhicule.
- La conduite accompagnée ne dispense pas, une fois le permis acquis, de revoir de temps à autre, avec l'accompagnateur, les règles d'une conduite responsable.

Chaque année, plusieurs milliers de personnes meurent, environ 100 000 sont blessées ou handicapées à vie, à la suite d'un accident de la circulation; 90 % de ces accidents ont pour origine une erreur humaine et pourraient être évités. Pensez-y en lisant ce dépliant.



La Prévention Routière

Centre National :

6, avenue Hoche ■ 75008 Paris

Tél. : 01 44 15 27 00 ■ Fax : 01 42 27 98 03

[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

Ce dépliant a été édité en partenariat avec les assureurs de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances

# Les atouts de la conduite accompagnée



L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) est une formation de longue durée qui permet d'acquérir progressivement une expérience de la conduite et d'augmenter ses chances de réussite à l'examen.



Les accidents de la route représentent la première cause de mortalité chez les 15/25 ans. Leur inexpérience et leur goût du risque expliquent certains comportements inadaptés que la conduite accompagnée peut "corriger".

## Les conditions

### Pour l'élève

- Etre âgé d'au moins 16 ans et avoir l'accord parental.
- Suivre une formation initiale pratique de vingt heures minimum et une préparation à l'examen théorique (code), auprès d'une auto-école

agrée AAC.

- Réussir l'examen du code.
- L'attestation de fin de formation initiale en poche, effectuer 3 000 km avec son ou ses accompagnateurs sur une durée d'un à trois ans.
- Participer à deux rendez-vous

pédagogiques à l'auto-école pour évaluer les progrès réalisés.

- Etre titulaire de l'ASSR niveau 2 pour l'obtention du permis.

### Pour l'accompagnateur

- Avoir plus de 28 ans et posséder

le permis depuis au moins trois ans.

- Assister aux deux rendez-vous pédagogiques.
- Prévenir son assureur pour avoir une extension de garantie.
- Signaler le véhicule par un signe distinctif (logo AAC).

La conduite accompagnée ou, selon la terminologie officielle, l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ne revient pas plus cher que la méthode classique. Pour

plusieurs raisons :

- Le candidat au permis a, par cette voie, 3 chances sur 4 d'obtenir l'examen pratique du premier coup.
- Il n'a pas à payer de surprime à son assureur lors du premier contrat ou,

du moins, bénéficie d'une réduction sensible.

- La période probatoire pendant laquelle le jeune conducteur a un capital de 6 points au lieu de 12 est limitée à 2 ans (et non 3 ans).

## Le rapport coût-avantages

### Le saviez-vous ?

- L'élève en AAC est soumis à des limitations de vitesse particulières : 80 km/h au lieu de 90 sur route, 100 km/h au lieu de 110 sur les voies rapides, et 110 km/h au lieu de 130 sur autoroute.
- Il ne peut pas conduire hors des frontières. Il doit toujours avoir sur lui son livret d'apprentissage et l'avenant de l'assureur.
- L'accompagnateur doit avoir son permis de conduire avec lui. Son taux d'alcool dans le sang doit être inférieur à 0,5 g/l et il ne doit pas être sous l'influence de stupéfiants, tout comme s'il conduisait lui-même.